



# **REGLEMENT POUR LA SAISON 2019 DE LA COUPE INDIVIDUELLE DE L'AMITIE FSGT69 ET DU CHALLENGE DE L'AMITIE DES CLUBS FSGT 69**

## **1- PREAMBULE**

## **2- PRESENTATION**

## **3- ATTRIBUTION DES POINTS**

## **4- COMMUNICATION DES RESULTATS**

## **5- ORGANISATION DES RECOMPENSES**

## **6- INFORMATIONS PRATIQUES POUR LE BON FONCTIONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE AU SEIN DE LA COMMISSION DES ACTIVITES VÉLO DU COMITE FSGT69**

### **1-PREAMBULE**

Pour 2019, le règlement propre aux cyclos reste dans la continuité de 2018.

Une seule nouveauté par rapport aux saisons passées, un minimum de 4 participations sera requis pour être éligible à la Coupe Individuelle de l'Amitié.

Pour l'attribution des points, pas de changement.

Tous les clubs sont récompensés dans le cadre du challenge de l'Amitié des clubs tant en qualité d'organisateur qu'en tant que membre licencié participant aux épreuves inscrites par la Commission des activités vélo du Comité fsgt69.

Tous les clubs affiliés à la fsgt69 pourront inscrire leur date au calendrier des activités cyclos et vtt et participer, de fait, au Challenge de l'Amitié des Clubs.

Pour 2019, toutes les randonnées inscrites au calendrier fsgt69 compteront pour le Challenge de l'Amitié des Clubs et pour la Coupe Individuelle de l'Amitié.

Pourra être exclu du challenge de l'amitié, un club organisateur qui ne fournit pas les résultats de sa randonnée.

## 2-PRESENTATION

### La Coupe Individuelle de l'Amitié

- ⇒ Elle a pour but de favoriser le développement du cyclotourisme et du vtt au sein la Commission des activités vélo du Comité fsgt69.
- ⇒ Elle est ouverte et réservée à l'ensemble des licenciés FSGT du Comité fsgt69 possédant un timbre de catégorie, cyclo ou compétiteur fsgt69.
- ⇒ Elle récompense les licenciés FSGT69 qui participent aux Randonnées cyclotouristes du calendrier de la Commission des activités vélo du Comité fsgt69 pour la pratique du cyclotourisme et du vtt.

### Le Challenge de l'Amitié des Clubs FSGT 69

- ⇒ Il récompense les clubs dans le cadre de leur organisation et dans le cadre de leur participation à une épreuve inscrite au calendrier de la Commission des activités vélo du Comité fsgt69.
- ⇒ Il est ouvert aux clubs affiliés à la commission des activités vélo du Comité fsgt69.

## 3-ATTRIBUTION DES POINTS

### ⇒ POUR LA COUPE INDIVIDUELLE DE L'AMITIE

- Chaque licencié recevra 50 points de participation.
- Chaque licencié recevra 1 point par kilomètre effectué avec un arrondi au 5 supérieur pour la route et 2 points par kilomètre effectué pour le vtt.
- **Aucun point ne sera accordé dans le cas où un club organisateur aura été exclu du challenge de l'amitié.**  
Une information sera faite à l'attention des licenciés.

Exemple :

- pour une randonnée route de 100 km, un licencié marquera :  $50 + (100 \times 1)$  soit 150 points au titre de la Coupe de l'amitié Route
- pour une randonnée vtt de 50 km, un licencié marquera :  $50 + (50 \times 2)$  soit 150 points au titre de la Coupe de l'amitié VTT

- Chaque club organisateur d'une randonnée route et/ou VTT peut aussi faire bénéficier des points de la Coupe individuelle de l'amitié, **pour ses propres adhérents bénévoles qui participent effectivement et activement à cette Coupe.**

Il lui suffit pour cela, d'ajouter ces adhérents à la communication des résultats de cette randonnée qu'il a organisée, avec pour chacun les points du plus grand parcours. *Cela se caractérise par la lettre « O » dans le fichier de participants renvoyé par le club organisateur.*

Cette disposition est à la seule appréciation de l'organisateur et peut permettre à **certains bénévoles** de ne pas être pénalisés par leur propre organisation.

⇒ **POUR LE CHALLENGE DE L'AMITIE DES CLUBS**

- 50 points seront attribués au club organisateur par type d'activité
- 1 point sera attribué à chaque club, pour chaque engagement d'un de ses licenciés à une épreuve du calendrier.

Exemple :

- pour sa propre organisation route, le club X marque 50 points. Si le club X organise route & vtt, il marquera 2 x 50 points, soit 100 points. **Cette notion est valable pour TOUTES les randonnées organisées par le club X.**
- pour une randonnée inscrite au calendrier et organisée par le club Y, le club X marquera 1 point pour la participation d'un de ses licenciés. si 10 licenciés sont inscrits, il marquera 10 points.

#### **4-COMMUNICATION DES RESULTATS**

- ⇒ Chaque club organisateur s'engage à optimiser l'inscription des licenciés FSGT par le biais de fiche claire et lisible. **Le n° de licence FSGT est obligatoire**  
**Nouveauté 2019 :**  
 Un fichier sera envoyé à chaque club organisateur afin de renseigner en automatique le n° de licence et les données pour l'importation des résultats sur le site. La mise à jour des classements en sera facilitée.

⇒ Ce tableur sous format « Excel » est fourni à chaque club organisateur par le gestionnaire de la Coupe, selon modèle ci-dessous, dans les 15 jours qui précèdent la manifestation. **Il est expressément demandé de respecter ce format.**

Nom de l'épreuve Date					Organisation Route O/N	Organisation Vtt O/N
N° de licence FSGT	NOM	Prénom	Année de naissance	Club affilié FSGT69	Nature de l'activité (R = Route / V = VTT / O = Organisation)	Distance Parcourue

⇒ Chaque organisateur s'engage adresser ce tableur complété des licenciés FSGT69, dans un délai de 48h00 maximum, par courriel à [laurencyclofsfgt69@free.fr](mailto:laurencyclofsfgt69@free.fr).  
**A titre exceptionnel et sous réserve d'en être informé, ce délai pourra être allongé.**

**EN CAS D'ABSENCE DE COMMUNICATION DU TABLEUR DE RESULTAT, LE CLUB ORGANISATEUR SERA CONSIDERE COMME SEUL RESPONSABLE DE L'ABSENCE DE LA MISE A JOUR DES RESULTATS DE LA COUPE INDIVIDUELLE ET DU CHALLENGE DES CLUBS.**

**La décision d'exclure une randonnée sera prise à l'occasion de la réunion de la commission des activités vélo fsgt69 qui suit la manifestation concernée.**

**LES RESULTATS FINALISES SERONT MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMISSION DES ACTIVITES VELO DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON**

=> <http://www.cyclismerhonefsgt.fr/> => Rubrique « résultats »

### **5-ORGANISATION DES RECOMPENSES**

Les récompenses seront remises lors de la cérémonie annuelle des challenges de la commission des activités vélo du Comité fsgt69.

⇒ **POUR LA COUPE INDIVIDUELLE DE L'AMITIE :**

- Répartition en 2 catégories : les moins de 60 ans et les 60 ans et plus.
- Un minimum de 4 participations est requis pour être éligible
- Les trois premiers de chaque catégorie Route et VTT seront récompensés
- Une récompense pourra être accordée à la 1<sup>ère</sup> féminine, le 1<sup>er</sup> handisport, le meilleur jeune de moins de 18 ans

- **En cas d'égalité, le nombre de participations sera pris en compte.** Cela permettra une meilleure équité, le kilométrage parcouru n'étant pas le seul paramètre.

⇒ **POUR LE CHALLENGE DE L'AMITIE DES CLUBS :**

- Les 3 premiers clubs seront récompensés

#### **6-INFORMATIONS PRATIQUES POUR LE BON FONCTIONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE AU SEIN DE LA COMMISSION DES ACTIVITES VELO DU COMITE FSGT69**

- ⇒ Chaque club s'engage, s'il est organisateur, à communiquer son affiche ou flyer (avec le logo FSGT) à [laurencyclofsfgt69@free.fr](mailto:laurencyclofsfgt69@free.fr), ceci afin de compléter les informations liées à son organisation sur le site de la Commission des activités vélo du Comité fsgt69.
- ⇒ Chaque club s'engage à communiquer à l'ensemble de ses licenciés, le calendrier complet des activités inscrites sur le site de la Commission des activités vélo du Comité fsgt69 et à veiller à les inciter à y participer.
- ⇒ Le calendrier des activités vélo du Comité fsgt est consultable ici : <http://www.cyclismerhonefsfgt.fr/> => Rubrique « calendrier »
- ⇒ Un mail d'information sera envoyé par le responsable de la section à l'ensemble des clubs affiliés en amont de chaque épreuve avec un rappel sur les spécificités éventuelles (pour les pré-inscriptions en ligne par exemple).
- ⇒ Un point sera fait à mi saison par le responsable de la section sur les différents classements par mail à l'ensemble des clubs.

Vous remerciant par avance de votre entière acceptation et participation,

Laurent SAGNIER – Responsable de la section Cyclo FSGT 69